

MÉTHODOLOGIE

Les différentes composantes de l'évolution de l'emploi

L'analyse de l'évolution de l'emploi selon ses différentes composantes repose ici sur une approche annuelle. L'effet dû à une création, une cessation ou un transfert d'établissement est affecté à l'année de ce mouvement.

Le caractère "pérenne" d'un établissement s'observe donc aussi annuellement : un établissement est dit "pérenne" une année donnée s'il n'a connu aucun mouvement au cours de cette année.

Exemple : un établissement est créé en 2007 avec 5 emplois. Pour chacune des trois années suivantes, il crée un emploi supplémentaire. Sur la période 2004-2010, sa contribution sera de 5 emplois pour la composante création d'établissement et de 3 emplois au titre des établissements pérennes.

Les créations d'établissements

Il y a création d'établissement lorsqu'une unité légale locale nouvelle ou existante, exerçant une activité prend une consistance économique en mettant en œuvre de nouveaux moyens de production.

La reprise sans continuité de moyens de production d'autres établissements fait partie des créations.

De même, la réactivation d'un établissement cessé est comptée en création lorsqu'elle a lieu plus d'un an après la cessation d'activité ou moins d'un an après la cessation mais avec un changement d'activité.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'établissement, en cohérence avec la notion de création d'entreprise, s'appuie sur les concepts européens.

Les transferts d'établissement

L'analyse des transferts d'établissement concourt à expliquer les préférences de localisation des entreprises, leurs relations avec le territoire et les dynamiques spatiales qui en résultent.

Les facteurs qui peuvent inciter une entreprise à déplacer l'un de ses établissements d'un endroit à un autre sont nombreux : évolution de l'activité, changement dans l'organisation productive, modification de la surface occupée, prix des locaux, qualifications disponibles...

En démographie économique, le transfert d'établissement correspond au **transfert complet** des moyens de production d'un établissement d'un lieu géographique à un autre.

Il s'accompagne :

- au lieu de départ : du déménagement, et donc de la suppression de la totalité des moyens de production d'un établissement. C'est une perte pour la zone de départ.
- au lieu d'arrivée : de l'installation de ces moyens de production, et donc de la création par transfert de moyens de production pour le site d'accueil.

Il s'agit de données bilocalisées, en nombre d'établissements ou d'emplois, entre la commune du lieu de l'établissement au départ et la commune du lieu de l'établissement à l'arrivée.

DÉFINITIONS

Champ sectoriel

Le champ sectoriel est le **champ marchand non agricole**, champ économique retenu depuis le 1^{er} janvier 2007 pour la démographie des entreprises et des établissements. Ce champ couvre l'ensemble des unités légales locales réunissant trois conditions :

- avoir une réalité économique, c'est-à-dire être exploitant dans le langage Sirene ;
- exercer une activité marchande ;
- exercer son activité principale dans l'industrie, la construction, le commerce ou les services, à l'exclusion de l'agriculture.

Les aires d'emploi

Cette étude fait suite à une première étude "Les territoires girondins, entre autonomie et complémentarité", réalisée en partenariat avec la DDTM Gironde et qui analyse les différents territoires de la Gironde et leurs relations sous l'angle de l'accès aux équipements pour les habitants, de l'emploi et des déplacements domicile-travail.

Hormis la Cub, six aires d'emploi y ont été définies (*cf. méthodologie de définition de ces aires en fin de publication du Quatre Pages Insee Aquitaine n° 208*) :

- Libourne - Coutras - Saint-Émilion,
- La Teste-de-Buch comprenant deux communes des Landes : Biscarrosse et Sanguinet,
- Langon - Bazas,
- Lesparre-Médoc - Pauillac,
- Blaye - Braud-et-Saint-Louis,
- Sainte-Foy-la-Grande - Pineuilh.

Dans cette étude, l'aire de Sainte-Foy-la-Grande - Pineuilh, petite en matière d'emplois et plus ouverte sur le département de la Dordogne, n'est pas étudiée ; elle est donc intégrée au reste de la Gironde.

La Cub offre à elle seule 67 % des emplois salariés du territoire étudié (Gironde + les deux communes des Landes). Viennent ensuite l'aire d'emploi de Libourne - Coutras - Saint-Émilion, de La Teste-de-Buch, de Langon - Bazas, de Lesparre-Médoc - Pauillac et de Blaye - Braud-et-Saint-Louis.

Indice de spécificité sectoriel

Il mesure la différence entre la structure sectorielle de la zone étudiée et l'ensemble du territoire (la Gironde + les deux communes des Landes : Biscarrosse et Sanguinet). Lorsque le secteur d'activité est très représenté, l'indice est supérieur à 1.

Inversement, un secteur peu représenté sur le territoire d'étude par rapport au territoire de référence aura un indice inférieur à 1.

BIBLIOGRAPHIE

- **Déplacements domicile-travail en 2009 : Bordeaux, Bayonne et Pau concentrent la moitié des flux**
Le Quatre Pages Insee Aquitaine n° 205 - Janvier 2013
- **Les territoires girondins, entre autonomie et complémentarité**
Le Quatre Pages Insee Aquitaine n° 208 - Juin 2013
- **Métropole bordelaise : enjeux et perspectives d'un recentrage de la croissance démographique girondine**
Le Quatre Pages Insee Aquitaine n° 209 - Septembre 2013
- **Le petit commerce participe à la dynamique de l'emploi commercial en Gironde**
Le Quatre Pages Insee Aquitaine n° 212 - Décembre 2013
- **Les dynamiques territoriales en Aquitaine à l'horizon 2025**
Conseil économique, social et environnemental régional d'Aquitaine - Juin 2014